

LES OPPORTUNITÉS ERASMUS+
HORS EUROPE

GUIDE À DESTINATION DU RÉSEAU
DIPLOMATIQUE FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER

2025

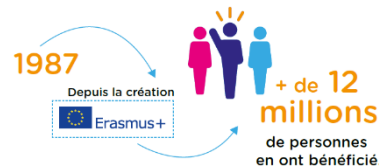


Partie 1 - Présentation du programme Erasmus+

Qu'est-ce que le programme Erasmus+ ?

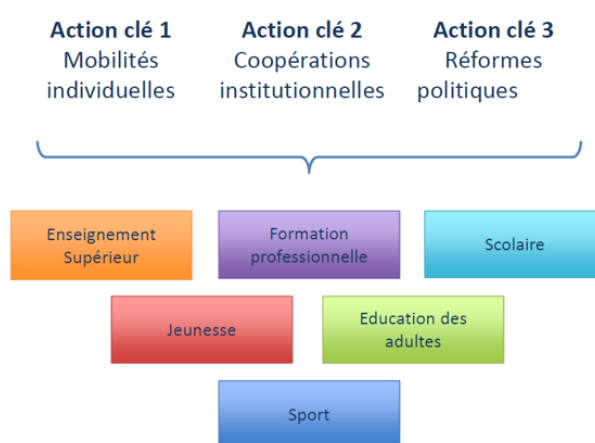
Le programme Erasmus+ est le **programme européen pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport**. Il a pour objectif de financer des projets portés par des établissements, des organismes, des associations, des collectivités territoriales, etc. œuvrant dans ces domaines.

Depuis sa création en 1987, plus de 12 millions de personnes en Europe ont bénéficié de ce programme. Chaque année, ce sont plus de 100 000 apprenants, personnels et enseignants français qui réalisent des mobilités dans ce cadre.



Erasmus+ s'adresse à des publics variés :

Le programme Erasmus+ est **structuré en 6 secteurs éducatifs** : enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels, enseignement supérieur, éducation des adultes, jeunesse et sport. Cela signifie que tous les apprenants : élèves, apprentis, étudiants, adultes et les personnels des établissements : formateurs, enseignants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques, personnels de direction, ont accès aux actions Erasmus+.



Le programme se découpe en 3 actions clés : l'action clé 1 (AC1) pour la **mobilité individuelle**, l'action clé 2 (AC2) pour les **projets de coopération**, l'action clé 3 (AC3) pour le **soutien aux réformes politiques**.

Quels sont les pays impliqués dans le programme Erasmus+ ?

Les modalités de participation au programme et les possibilités offertes varient selon les pays du monde, qui sont classés en deux groupes :

- **Les pays membres du programme Erasmus+**

33 pays financent le programme Erasmus+ et peuvent profiter de l'ensemble des possibilités offertes. Chaque pays membre du programme dispose de sa propre agence Erasmus+.

Les **27 pays membres de l'UE** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède.

Les **6 pays tiers associés au programme** : Islande, Liechtenstein, Serbie, Macédoine du Nord, Norvège, Turquie.



- **Les pays tiers non associés au programme**

Il s'agit de la quasi-totalité des pays du reste du monde ([liste](#)).

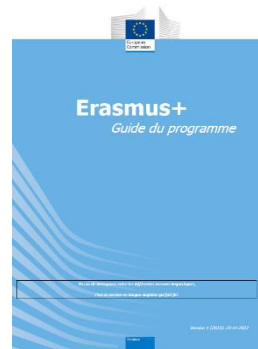
Ces pays peuvent participer à certaines actions du programme Erasmus+.





Le guide du programme Erasmus+ : le document de référence

Le programme Erasmus+ 2021-2027 s'inscrit dans le cadre du budget pluriannuel de l'UE, fixé pour sept ans. Ainsi, chaque programmation détermine les actions et priorités d'Erasmus+ pour cette période. La Commission européenne les détaille dans le guide du programme Erasmus+, qui paraît chaque année, en automne. Ce guide indique en détail les modalités de candidature aux actions et donc aux financements, mais aussi les critères d'éligibilité, d'évaluation et les dates limites des dépôts de candidatures. Généralement, il n'y a qu'un **appel à candidatures par an par action**. Le guide est disponible [en ligne](#) et dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.



Le programme 2021-2027 est doté d'un budget global de 26 milliards d'euros, soit une hausse de 80 % par rapport à la programmation 2014-2020. A ce budget s'ajoutent 2,2 milliards d'euros provenant des instruments de politique extérieure de l'UE (NDICI-GE et IPA III) pour financer les actions dédiées aux **pays tiers non associés** au programme.

Le programme 2021-2027 définit des grandes priorités que les candidats doivent prendre en considération dans leurs projets. Ces priorités ont vocation à construire l'espace européen de l'éducation et toucher des millions d'européens de tous âges et de tous horizons.



L'inclusion et la diversité



La transition écologique



La transformation numérique



La citoyenneté européenne

Sur qui s'appuyer ?

Les agences nationales Erasmus+

Chaque pays membre du programme Erasmus+ dispose d'au moins une [agence nationale Erasmus+](#). Chaque agence nationale attribue les financements aux organismes de son propre pays pour les actions décentralisées. Le programme Erasmus+ est géré par deux agences en France :

- [L'Agence Erasmus+ France / Education & Formation](#) assure la promotion, la mise en œuvre, la gestion et la valorisation du programme Erasmus+ pour les secteurs de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes, soit 94 % des fonds Erasmus+ **décentralisés**, c'est-à-dire dédiés à la France. L'enveloppe des crédits d'intervention, soit le montant des subventions directement reversées aux organismes français, est de 333 millions d'euros en 2024. L'Agence Erasmus+ France / Education & Formation est un Groupement d'intérêt public à durée indéterminée placé sous la tutelle des ministères de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et du Travail. Elle est située à Bordeaux et emploie près de 180 personnes.
- [L'Agence Erasmus+ France, Jeunesse & Sport](#), située à Paris, est en charge des volets jeunesse et sport du programme.

L'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA)

L'Agence Exécutive Education et Culture ([EACEA](#)) située à Bruxelles gère les actions **centralisées** telles que la charte ECHE, les Masters Erasmus Mundus, les projets de renforcement des capacités. L'EACEA assure la promotion des actions, les évaluations des candidatures et l'attribution des financements. Pour les actions gérées par l'EACEA, les agences nationales sont des points de contact et n'interviennent pas dans les processus de sélection et de gestion.

Lors du dépôt des candidatures, les candidats doivent se rendre sur les sites internet suivants :



Pour les actions décentralisées : [webgate](#)

Pour actions centralisées : [Funding and tender](#)





Les National Erasmus+ Offices (NEO)

Les bureaux nationaux Erasmus+ ([NEO](#)) sont présents dans une vingtaine de pays tiers non associés, principalement dans les Balkans occidentaux, les voisinages oriental et méridional et en Asie centrale. Ils travaillent avec la CE et les autorités nationales pour mettre en œuvre le programme Erasmus+ en donnant accès aux informations, en assistant les candidats et les participants, en soutenant le dialogue politique et en maintenant le contact avec les autorités locales et les délégations de l'UE.

Les Erasmus+ National Focal Points (ENFP)

Créés en 2022, les points focaux nationaux Erasmus+ ([ENFP](#)) constituent un réseau d'accompagnement situés dans la plupart des pays du monde, notamment en Afrique subsaharienne (75 ENFP en 2024). Ils fournissent des informations et des conseils sur le terrain aux candidats. Ils jouent un rôle clé pour soutenir les objectifs et les impacts du programme Erasmus+ en veillant à ce qu'il soit connu et facilement accessible à tous les candidats.

La dimension internationale d'Erasmus+, qu'est-ce que c'est ?

La dimension internationale (DI) du programme Erasmus+ concerne les actions impliquant les pays tiers non associés au programme. La mise en œuvre de la DI d'Erasmus+ prend en compte les priorités de l'UE en matière de politique extérieure, décrites par région dans le [Erasmus+ Multiannual Indicative Programme \(MIP\)](#). Le budget dédié à la DI dans Erasmus+ 2021-2027 est de 2,2 milliards d'euros, financé par 2 instruments de la politique extérieure : IPA III pour les Balkans occidentaux et NDICI-GE pour les autres pays.

Les projets Erasmus+ liés à la DI se basent sur des relations bilatérales pour les projets de mobilité (AC1) et multilatérales pour les projets de partenariat (AC2). Ces derniers exigent une collaboration avec au moins 2 organismes de 2 pays du programme, ce qui induit une approche « [Team Europe](#) ».

Quels sont les secteurs concernés par la dimension internationale d'Erasmus+ ?

A l'origine ciblée sur le secteur de **l'enseignement supérieur**, la DI s'est ouverte au secteur de **l'enseignement et de la formation professionnels** (EFP) sur la nouvelle programmation 2021-2027.

Les régions des pays tiers non associés au programme Erasmus+

Les pays tiers non associés au programme sont organisés en 14 régions. Ce découpage détermine l'allocation des financements par zones et les conditions de participation de certains pays aux actions du programme.

Région 1 - Balkans occidentaux	Pays APD : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro
Région 2 - Voisinage oriental	Pays APD : Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international
Région 3 - Sud de la Méditerranée	Israël - Pays APD : Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie
Région 4 - Fédération de Russie	Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international
Région 5 - Asie	Brunei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taïwan - Pays APD : Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Viêt Nam
Région 6 - Asie centrale	Pays APD : Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
Région 7 - Moyen-Orient	Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar - Pays APD : Iran, Iraq, Yémen
Région 8 - Pacifique	Australie, Nouvelle-Zélande - Pays APD : Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu
Région 9 - Afrique subsaharienne	Seychelles - Pays APD : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap Vert, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Léone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe
Région 10 - Amérique latine	Chili, Panama, Uruguay - Pays APD : Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Venezuela
Région 11 - Caraïbes	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Saint-Christophe-et-Niévès, Trinité-et-Tobago Pays APD : Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname
Région 12 - États-Unis et Canada	États-Unis d'Amérique, Canada
Région 13	Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin
Région 14	Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse

* Les pays bénéficiant de l'Aide publique au développement (APD) ont un statut particulier sous l'AC171





Les ErasmusDays

Créés en 2017 par l'Agence Erasmus+ France, les [#ErasmusDays](#) célèbrent les projets et les participants aux projets Erasmus+. Ils ont lieu chaque année au mois d'octobre. Tous les organismes de tous les pays du monde peuvent y participer. En 2023, près de 9.000 événements se sont déroulés dans plus de 50 pays. Les ambassades peuvent impulser et organiser des événements en collaboration avec des acteurs locaux de l'éducation et de la formation.



Exemples d'événements passés :



L'Ambassade de France en Suède et l'Espace Campus France ont organisé une Fika "pause-café" qui a réuni des étudiants français et suédois pour discuter de la mobilité Erasmus.



L'Ambassade de France en Irlande a soutenu l'exposition "Union(s) européenne(s) : Ambassadeurs de l'Europe de demain" dans la série d'événements promus par l'Expo européenne 2020.



L'Ambassade de France en Bosnie-Herzégovine et le NEO ont réuni des étudiants français et bosniens pour témoigner de leur expérience de mobilité et présenter les impacts positifs que cela avait eu sur leur vie.

Bon à savoir

Adhérer aux valeurs d'Erasmus+ pour simplifier les demandes de financement.

La **charte ECHE** (Erasmus Charter for Higher Education) pour les EES et l'**accréditation** pour les organismes des secteurs de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) et de l'éducation des adultes, attestent de l'engagement des organismes aux valeurs portées par le programme Erasmus+, notamment dans leur stratégie internationale. Il n'y a qu'un appel à candidatures par an pour chacune de ces actions. Une fois obtenues, la charte ECHE et l'accréditation sont valables jusqu'en 2027. Elles permettent un accès simplifié aux demandes de financements pour les projets de mobilité (AC1). Elles ne sont ouvertes qu'aux organismes des pays du programme. A noter que la charte ECHE est obligatoire pour participer à toutes les actions Erasmus+.

La Charte ECHE

- SUP
- Obligatoire
- Date limite : janvier
- *Exception 2023 : les EES des Balkans occidentaux peuvent candidater à la charte pour rejoindre une Université européenne.*

L'accréditation pour les autres secteurs éducatifs

- SCO, EFP, ADU
- Facultatif
- Date limite : octobre

Les grands principes budgétaires d'Erasmus+

- Erasmus+ attribue **des subventions aux organismes** et non aux individus. Globalement, les financements sont divisés en deux grandes parties : des frais d'organisation et des bourses pour les participants.
- Les subventions Erasmus+ sont majoritairement attribuées sous forme de **forfait**. Ainsi, quels que soient les frais réels engagés, les organismes obtiennent un montant forfaitaire prédéterminé.
- La source et le montant du **cofinancement** ne sont généralement pas demandés. Cela est dû au financement forfaitaire, qui induit naturellement une contribution des organismes au projet.
- Tous les projets financés par Erasmus+ obtiennent une **avance** de la subvention au démarrage du projet.

Calendrier



FICHE 1 - Mobilité internationale soutenue par les fonds de la politique extérieure

Action-clé 171, ancienne Mobilité Internationale de Crédits (MIC)

Cette action concerne la **mobilité entrante et sortante** des étudiants et du personnel des EES des pays membres du programme Erasmus+ avec les pays tiers non associés au programme. Les projets, bien que portés par les EES européens, doivent être construits en collaboration avec les partenaires. Un EES peut demander des financements **chaque année** sur cette action.

Le format classique des mobilités pour les étudiants est de 2 mois minimum, mais il est possible de les réaliser sous format hybride, c'est-à-dire de réduire la mobilité de 5 à 30 jours en la combinant avec une activité virtuelle. Les doctorants peuvent également réaliser des mobilités courtes de 5 à 30 jours.

Exemple : Une université dépose une candidature pour 15 mobilités étudiantes sortantes, 10 mobilités étudiantes entrantes et 3 mobilités de personnel sortantes avec ses partenaires canadiens, rwandais et brésiliens.

Régions ciblées par cette action :

1 à 12

Action nécessitant un partenariat :

BILATERAL

Aperçu du montant des bourses :

Etudiants	Mobilités de stage ou d'études	Pour une mobilité longue (2 à 12 mois)		+ compléments financiers selon conditions des participants (RUP-PTOM, inclusion, handicap, voyage écoresponsable, etc.)
		Sortants : 700€/mois	Entrants : 900€/mois	
Personnels	Mobilités de formation ou d'enseignement	Pour un séjour ≤ 14 jours		
		Sortants : 190€/jour	Entrants : 190€/jour	

Restriction concernant la mobilité des étudiants :

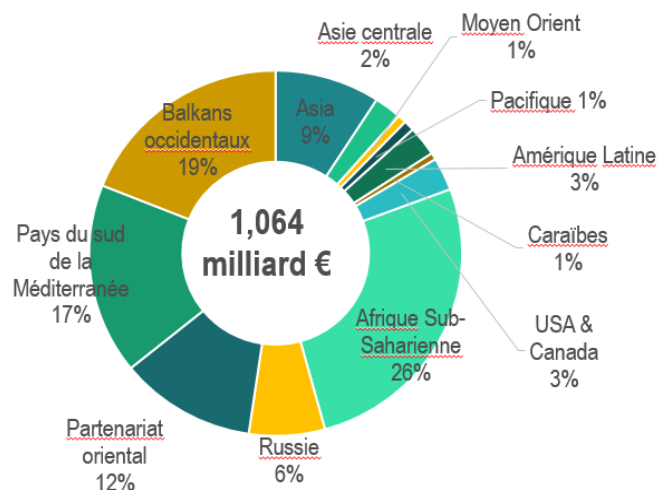
Pour les régions 2 à 11 : **mobilités étudiantes sortantes limitées au niveau doctoral** vers les pays bénéficiant de l'aide publique au développement (cf. tableau des régions).

Il n'y a pas de restriction concernant la mobilité entrante des étudiants et la mobilité entrante ou sortante du personnel.

Exemple : une école d'ingénieurs dépose une candidature pour 5 mobilités étudiantes entrantes et 2 mobilités de doctorants sortantes avec ses partenaires cubains.

Pour la Fédération de Russie et la Biélorussie : **seules les mobilités étudiantes entrantes sont éligibles.**

Budget européen AC171 - 2021-2027



Bon à savoir : La mobilité internationale est une action concurrentielle soumise à évaluation. Il est donc important que les EES français et étrangers argumentent leur candidature en précisant leur rôle, leur stratégie et la relation qui les lie. La France a un budget propre, annuel, réparti par zone géographique. Il est important de savoir qu'il y a une faible concurrence sur la région des Balkans occidentaux.

Plus d'infos sur la fiche action :

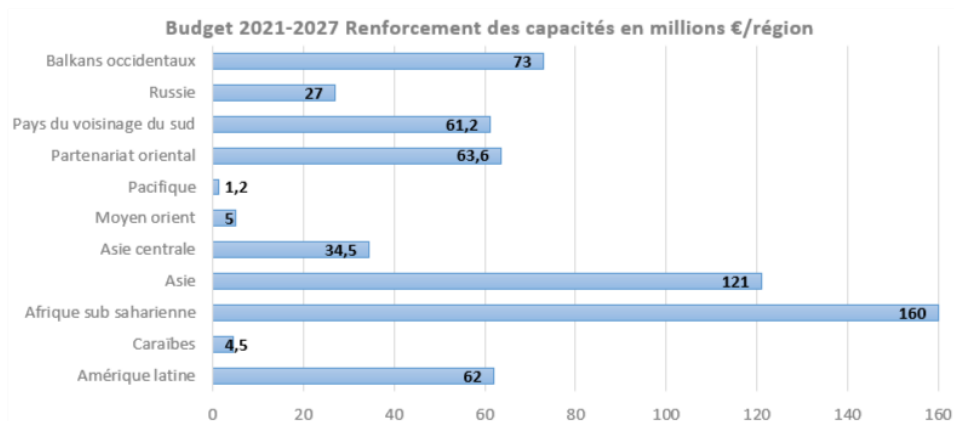


Action dédiée

FICHE 2 - Projets de renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur

Moderniser l'enseignement supérieur dans les pays tiers non associés

Les projets de renforcement des capacités (Capacity Building for Higher Education - CBHE) soutiennent la modernisation et l'internationalisation des systèmes d'enseignement supérieur des pays tiers non associés. Les projets peuvent être **nationaux** (concernent 1 seul pays tiers non associé) ou **plurinationaux** (concernent 2 pays tiers non associés ou plus). Un budget spécifique par région est accordé durant la programmation 2021-2027.



Régions ciblées par cette action :

1 à 11

Action nécessitant un partenariat :

MULTILATERAL

Il existe 3 types de projets possibles, d'ambitions différentes :

Coopération dans l'enseignement supérieur	Transformation de l'enseignement supérieur	Réforme structurelle (participation des Ministères)
S'adresse aux EES nouveaux ou peu expérimentés, permet de débiter avec un projet à petite échelle.	Projet de grande envergure avec transferts d'expériences, de compétences, de bonnes pratiques.	Projet qui engage des réformes politiques pour répondre aux besoins de la société et du marché du travail.

Composition du partenariat :

Au moins 4 EES dont 2 venant de 2 pays membres du programme et 2 venant d'un même pays tiers non associé. Le **coordinateur** peut être un EES d'un pays du programme ou d'un pays tiers non associé. Il dépose le projet au nom de l'ensemble des partenaires. Les partenaires des pays tiers non associés peuvent être de la même région ou de régions différentes (i.e : 1 EES français, 1 EES italien, 2 EES tunisiens et 2 EES ukrainiens).

Durée du projet :

De 2 à 4 ans selon le type de projet.

Financement :

De 200 000 € à 1 000 000 € selon le type de projet.

Exemples :

- ✦ Développement d'un programme de formation sur la protection de l'environnement marin (MEP&M). Coordonné par un EES monténégrin, 9 partenaires venant de : Monténégro, Albanie, France, Espagne, Slovaquie.
- ✦ Améliorer les capacités techniques et managériales d'experts en charge de la lutte antimicrobienne (SEBA). Coordonné par un EES finlandais, 7 partenaires venant de France, Finlande, Bénin, Burkina Faso.

Bon à savoir : Les CBHE soutiennent les priorités géopolitiques de l'UE et les thématiques qui répondent aux besoins des pays tiers non associés en lien avec la stratégie [Global Gateway](#). CBHE dédie une grande partie de son budget aux zones Afrique subsaharienne et Balkans occidentaux. Des budgets particulièrement importants (et sous-utilisés) sont dédiés aux projets de petite échelle sur la région Afrique.

Plus d'infos sur la fiche action :



Action dédiée

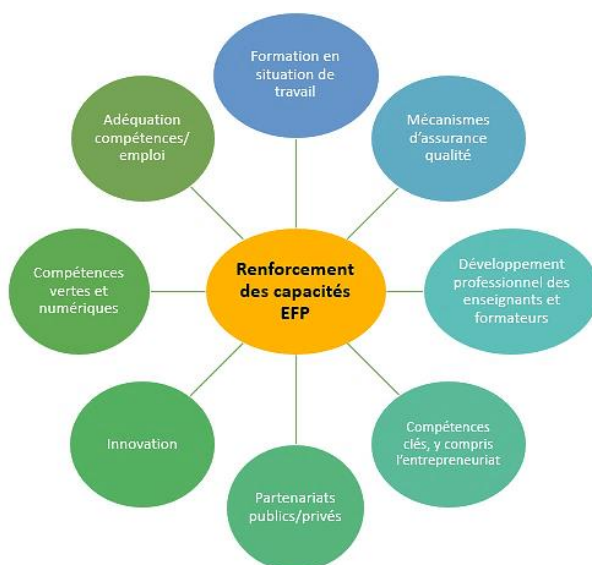
FICHE 3 - Projets de renforcement des capacités dans l'enseignement et la formation professionnels

Améliorer la qualité de l'EFP dans les pays tiers non associés

Arrivés dans le programme Erasmus+ en 2022, les projets de renforcement des capacités dans l'enseignement et la formation professionnels (Capacity Building in the field of Vocational Education and Training - CBVET) sont des projets de coopération internationale qui visent à **améliorer la qualité de l'EFP** dans les pays tiers non associés au programme, notamment pour :

- Renforcer les capacités des organismes, du personnel et des enseignants de l'EFP en gestion, assurance de la qualité et innovation, coopération avec le monde socio-économique,
- Permettre aux organismes d'EFP de s'adapter aux évolutions économiques et sociales afin d'améliorer la pertinence de l'offre de compétences sur le marché du travail,
- Aligner l'offre d'EFP sur les stratégies de développement locales, régionales et nationales.

Plusieurs thématiques sont définies :



Régions ciblées par cette action :
1-2-3-9-10-11
Action nécessitant un partenariat :
MULTILATERAL

Composition du partenariat :

Au moins 4 organismes de l'EFP dont 2 organismes venant de 2 pays membres du programme et 2 organismes d'un pays tiers non associé (i.e. 1 organisme français, 1 organisme grec, 2 organismes égyptiens).

Durée du projet :

De 2 à 3 ans.

Financement :

De 100 000€ à 400 000€.

Exemple :

-  Renforcer les capacités de 6 incubateurs locaux dispensant des formations dans le domaine de l'entrepreneuriat social (RISE). Partenaires venant de : France, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie.

Bon à savoir : Contrairement aux projets CBHE, les projets CBVET ne peuvent être coordonnés que par un organisme issu d'un pays membre du programme Erasmus+.

Des objectifs spécifiques sont fixés pour chacune des 6 régions. En fonction des pays participant au projet, des priorités peuvent s'appliquer, elles sont mentionnées dans le Guide du programme.

FICHE 4 - Master Erasmus Mundus : focus « étudiant »

Une sélection internationale des étudiants

L'action Master conjoint Erasmus Mundus (Erasmus Mundus Joint Master - EMJM, cf. fiche 8) est un projet de master international au cours duquel les étudiants partent étudier, au moins deux semestres, dans deux pays différents. Les EES partenaires d'un Mundus bénéficient notamment d'un financement pour attribuer des bourses aux étudiants. Un projet peut obtenir jusqu'à 70 bourses d'études (50 bourses fixes et 20 bourses additionnelles pour les étudiants venant de régions ciblées), d'un montant de **1 400 €/mois, pendant 2 ans**.

Procédure pour les étudiants :

- Les étudiants font une démarche individuelle de candidature, ils ne sollicitent pas leur EES d'origine.
- Ils doivent consulter le [catalogue](#) des masters existants.
- Ils déposent leur candidature auprès de l'établissement coordinateur du projet Mundus.
- Les étudiants sont inscrits dans les différents établissements organisant le master.
- Parmi les étudiants sélectionnés, les meilleurs recevront une bourse Erasmus Mundus.



Visa :

Afin de faciliter la mobilité intra-européenne, la France a transposé la [directive](#) européenne 2016/801 dite "étudiants-chercheurs". L'étudiant doit solliciter, avant son arrivée sur le territoire, le **visa "étudiant-programme de mobilité"** pour 2 ans. Des [procédures](#) de déclaration sont prévues au moment des mobilités en Europe afin que l'étudiant n'ait pas à solliciter un nouveau visa.



TÉMOIGNAGES D'ALUMNI



SARA CHERGAOUI, originaire du Maroc et doctorante à l'Université catholique de Louvain (Belgique), est diplômée du master « Erasmus Mundus Master in Membrane Engineering for a Sustainable World »

« Mon admission au master Erasmus Mundus a été l'une des plus belles nouvelles que j'ai reçues. Je me suis sentie heureuse tout au long des deux années et le cursus a toujours répondu à mes attentes.

Avec les 29 autres étudiants de ma promotion, nous avons commencé notre parcours à Montpellier, à l'Institut Européen des Membranes, où nous avons suivi des cours sur les techniques de caractérisation, les statistiques et l'environnement. Au bout d'un mois, la moitié de la promotion, dont je faisais partie, a poursuivi son apprentissage à Toulouse, à l'Université Paul Sabatier, où elle a approfondi les phénomènes de transport, la thermodynamique et la science de la séparation. Le premier semestre a donc permis d'asseoir les bases nécessaires à l'étude des membranes. Puis, j'ai suivi mon second semestre à l'Université de chimie et de technologie de Prague, avant de rejoindre l'Université catholique de Louvain, en Belgique, pour y réaliser un stage de recherche de deux mois. J'ai ensuite poursuivi mon parcours à Lisbonne avant de repartir à Louvain pour y travailler mon mémoire.

Concernant les dépenses de la vie, elles variaient d'un pays à l'autre, mais la bourse Erasmus Mundus était suffisante pour couvrir les déplacements, le loyer et les autres frais.

Pendant ces deux années, les coordinateurs du master nous ont accompagnés dans nos démarches liées au visa, au logement... Ils ont traité avec délicatesse toutes nos préoccupations, qu'elles soient d'ordre académiques ou personnelles. Les cours étaient dispensés par des professeurs venus du monde entier qui étaient d'ailleurs impliqués et généreux dans le partage de leur expérience et de leurs connaissances. Les autres étudiants ont été extrêmement gentils et je garde de très beaux souvenirs des voyages et des dîners culturels que nous avons partagés. Un entourage positif et enrichissant ! Je suis donc tellement reconnaissante et je recommande aux autres étudiants de postuler à un master Erasmus Mundus. »

Bon à savoir : L'Erasmus Mundus Students and Alumni Association - [EMA](#) - fournit de précieux conseils aux candidats qui souhaitent participer à un Master Erasmus Mundus. Des [représentants](#) d'EMA sont actifs dans de nombreux pays et ont notamment pour mission d'accompagner les étudiants désireux de se lancer dans l'aventure Erasmus Mundus.

Plus d'infos sur la fiche action :



Action dédiée

FICHE 5 - Echanges virtuels dans l'enseignement supérieur et la jeunesse

Permettre à plus de jeunes de bénéficier d'une expérience interculturelle et internationale *at home*

Les projets Erasmus+ Virtual Exchange visent à créer des communautés virtuelles pour permettre aux jeunes, de 13 à 30 ans, de participer à des échanges. Ils accèdent à un enseignement formel et non formel, international et interculturel, de qualité, avec d'autres jeunes des pays tiers non associés. Les projets sont interactifs et animés par des facilitateurs qualifiés. Ces projets n'impliquent pas de mobilité physique. Les activités, qui peuvent s'appuyer sur des plateformes existantes, sont diverses : discussions, jeux de rôles, formation de formateurs pour monter des échanges virtuels, MOOC, etc. Un budget est dédié par régions ciblées.

Les objectifs de l'action sont :

- Encourager le dialogue avec les pays tiers non associés et accroître la tolérance
- Renforcer l'esprit critique et l'éducation aux médias
- Favoriser le développement des compétences numériques des jeunes
- Promouvoir l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté
- Renforcer la dimension « jeunesse » dans les relations UE/pays tiers.



Régions ciblées par cette action :

1-2-3-9

Action nécessitant un partenariat :

MULTILATERAL

Composition du partenariat :

Au moins 4 organismes dont 2 organismes/EES de 2 pays membres du programme et 2 organismes/EES de 2 pays tiers non associés d'une même région. Le coordinateur est un organisme d'un pays membre du programme. (i.e. 1 association française, 1 EES italien et des organismes guinéen et ghanéen pour un projet sur la région Afrique subsaharienne).

Durée du projet :

3 ans.

Financement :

200 € par participant, avec un maximum de 500 000 €.

Exemples :

- Virtual Youth business hubs international network ([VEHUB4YOU](#)), coordonné par un EES italien, en partenariat avec Lettonie, Ukraine, Azerbaïdjan - 349 842 €
- Development of personal and social competences on youngsters through Virtual Exchanges ([DIGIVOGUI](#)), coordonné par le Portugal. Partenaires venant du Portugal, Grèce, Bosnie-Herzégovine, Albanie – 350 220€

Bon à savoir : Les organismes français sont peu présents dans cette action à fort potentiel, dont le budget européen a été augmenté de 50% entre 2021 et 2022. En première place se trouve l'Italie, qui coordonne 3 des 16 projets sélectionnés en 2023.

Plus d'infos sur la fiche action :



Action centralisée

Action dédiée

FICHE 6 - Mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur

L'action phare du programme (Action-clé 131)

Cette action est la plus connue du programme Erasmus+. Les EES qui ont la charte ECHE peuvent demander, **tous les ans en février**, un financement pour des **mobilités sortantes** vers leurs partenaires en Europe et au-delà. La candidature n'est pas soumise à une évaluation qualitative, la démarche est simplifiée. Les EES reçoivent un financement pour proposer des mobilités sortantes à leurs étudiants (étude / stage, de 2 à 12 mois) et personnels (enseignement / formation, de 2 à 60 jours).

Les mobilités vers la Fédération de Russie et la Biélorussie ne sont pas éligibles.

Nouveautés du programme 2021-2027 :

- **Les EES peuvent dédier 20 % de leur subvention Erasmus+ à des mobilités vers l'international.**
- La mobilité hybride : la durée de la mobilité peut être réduite (entre 5 et 30 jours) dans le cas où elle est accompagnée d'une composante virtuelle.

Exemple : Une université dépose une candidature pour x mobilités et obtient 100 000 € de subvention Erasmus+ pour l'action 131. Elle peut dédier 20 000 € à des mobilités vers les pays tiers non associés.

Régions ciblées par cette action :
TOUTES - 1 à 14
Action nécessitant un partenariat :
BILATERAL

Aperçu du montant des bourses (selon les pays) :

Etudiants	Mobilité longue	Entre 225 € et 606 € / mois	700€ / mois
	Mobilité courte (hybride)	79 € / jour < 14 jours puis 56 € / jour	
Personnels	Jusqu'à 14 jours	Entre 105 € et 135 € / jour	190 € / jour
	A partir du 15 ^{ème} jour	Entre 73 € et 94 € / jour	133 € / jour

Plus d'infos sur la fiche action :



Action ouverte

FICHE 7 - Universités européennes

Des alliances transnationales pour les universités de demain

Depuis 2018, la Commission européenne a lancé des appels à projet dans le cadre du programme Erasmus+, avec pour résultat la création de **64 universités européennes** regroupant 574 EES issus de 35 pays. **La France est impliquée dans 84,37% des alliances, elle est le deuxième pays le plus impliqué (derrière l'Allemagne, 90,6%).**



Il n'y a pas de nouvelles appels à candidature prévu à ce jour.

Les Universités européennes sont des alliances transnationales d'EES portées par un objectif commun de coopération approfondie en formation, recherche et innovation, impliquant tous les niveaux d'organisation :

- Mettre en œuvre une stratégie de formation et de recherche commune de long terme,
- Créer un campus interuniversitaire permettant la mobilité d'au moins 50 % des étudiants,
- Soutenir une approche interdisciplinaire permettant de répondre aux défis sociétaux,
- Développer des pratiques valorisables et transposables pour accroître l'attractivité et la compétitivité de l'enseignement supérieur européen.

Bon à savoir : Les EES intégrés à une université européenne disposent d'un fort réseau de partenaires et sont enclins à créer d'autres projets Erasmus+ complémentaires. Depuis fin 2022, les pays de la **région 1-Balkans occidentaux** (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro) peuvent participer aux universités européennes, si l'EES a obtenu la charte ECHE.

Plus d'infos sur la fiche action :



Action ouverte

FICHE 8 - Master Erasmus Mundus : focus « EES »

Masters internationaux d'excellence

L'action Master Erasmus Mundus vise à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur européen et l'employabilité des étudiants en soutenant des **formations d'excellence** au niveau Master dans tous les domaines d'études. Cette action permet de financer des Masters internationaux qui attirent les meilleurs étudiants du monde grâce à des bourses d'un montant de 1 400 €/mois (cf. fiche 4). Les Master Erasmus Mundus impliquent, pour les étudiants, deux périodes de mobilité obligatoires dans 2 pays différents.

Nouveauté du programme 2021-2027 : possibilité d'obtenir une subvention pour réaliser une action préparatoire afin de mettre en place un Master Erasmus Mundus.



Régions ciblées par cette action :
TOUTES - 1 à 14
+ sélection internationale
Action nécessitant un partenariat :
MULTILATERAL

Composition du partenariat :

Au moins 3 EES de 3 pays différents dont au moins 2 pays du programme. Le coordinateur peut être un EES d'un pays du programme ou d'un pays tiers non associé (i.e. 1 EES français, 1 EES espagnol, 1 EES canadien).

Durée du projet :

6 ans (pour financer 4 promotions de Master)

Financement :

Jusqu'à 5 000 000€. Bourses : 1 400 €/mois/étudiant et coûts institutionnels : 750 €/mois/étudiant.

Focus - Actions préparatoires pour le Master conjoint (Erasmus Mundus Design Measures - EMDM)

Créés en 2021, les EMDM ont pour objectif de financer la phase de création d'un Master Erasmus Mundus entre établissements européens et de pays tiers non associés.

Composition du partenariat : Conception du programme et procédures commune par un consortium d'au moins 3 établissements (dont au moins 1 d'un pays programme et au moins 1 d'un pays tiers non associé).

Durée du projet : 15 mois

Financement : Forfait unique de 60 000 €.

Exemples :

- *Biodiversité et écosystèmes tropicaux (TROPIMUNDO). Partenaires venant de France, Belgique, Italie, Cameroun, Sri Lanka, Kenya, Madagascar, Malaisie*
- *QUAntum Research Master-level Education Network (QUARMEN). Partenaires venant de France, Italie, Portugal, Canada.*

Bon à savoir : Les EES français sont les plus représentés sur cette action : ils participent à 70% des Mundus sélectionnés en 2024 ([catalogue](#) des masters existants). Les critères de sélection des Mundus favorisent les nouvelles thématiques et la participation de pays peu représentés. En 2024, les EMDM se concentrent sur le développement de nouveaux programmes de master innovants entre établissements européens et établissements de pays tiers non associés.

Plus d'infos sur la fiche action :



Action ouverte

FICHE 9 - Mobilité pour les apprenants et le personnel de l'enseignement et la formation professionnels

Une ouverture à l'international pour l'EFP (Action-clé 121)

La mobilité des apprenants et des personnels du secteur de l'EFP existe depuis de nombreuses années sur le programme Erasmus+. Les organismes de l'EFP qui ont une accréditation Erasmus+ pour l'EFP peuvent demander, **tous les ans en février**, un financement pour des **mobilités sortantes** vers des pays membres du programme. La candidature n'est pas soumise à une évaluation qualitative, la démarche est simplifiée. Les organismes de l'EFP reçoivent un financement pour proposer des mobilités sortantes à leurs apprenants (études, stage, compétitions de métiers) et personnels (observation, enseignement, formation).

Nouveauté du programme 2021-2027 : les organismes peuvent **dédier 20 % de leur subvention Erasmus+ à des mobilités vers l'international**.

Les mobilités vers la Fédération de Russie et la Biélorussie ne sont pas éligibles.

Exemple : Un CFA dépose une candidature pour x mobilités et obtient 100 000 € de subvention Erasmus+ pour l'action 121. Il peut dédier 20 000 € à des mobilités vers les pays tiers non associés.

Régions ciblées par cette action :
TOUTES - 1 à 14
Action nécessitant un partenariat :
BILATERAL

Aperçu du montant des frais de séjour :

Apprenants de l'EFP	Mobilités d'1 mois au Canada	1 462 €
	Mobilité de 3 mois au Sénégal	3 360 €
Personnels de l'EFP	Période d'observation de 14 jours au Mexique	1 890 €
	Mission d'enseignement de 2 mois en Chine	5 544 €

Plus d'infos sur la fiche action :



Action ouverte

FICHE 10 - eTwinning - ESEP

Projets virtuels entre établissements d'enseignement et de formation

eTwinning favorise les **projets de coopération entre établissements d'enseignement et de formation européens et de pays du voisinage** via les technologies de l'information et de communication. eTwinning n'apporte pas de financement, mais permet aux enseignants de **réaliser des projets de coopération à distance avec leurs élèves**, de travailler de manière interdisciplinaire et de dynamiser leur enseignement. C'est un outil de recherche de partenaires, de coopération dans un environnement virtuel sécurisé et de ressources pédagogiques auquel 44 pays participent. Nouveauté 2022 : la communauté eTwinning est hébergée par la plateforme ESEP, European School Education Platform.



11 pays tiers non associés :
Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Jordanie, Liban, Moldavie, Monténégro, Tunisie, Ukraine.

Bon à savoir : eTwinning constitue une première étape pour les établissements qui souhaitent s'ouvrir à la coopération européenne et un préalable utile en vue de monter et gérer des projets avec des financements à la clé, tels qu'Erasmus+.

Plus d'infos sur :



Action ouverte

Les activités Jean Monnet visent à diffuser des connaissances sur l'Europe dans le monde entier. Elles financent des activités d'enseignement, d'apprentissage et de recherche sur l'Union européenne, dans des domaines variés comme : l'histoire de l'UE, ses objectifs, ses structures, ses fonctions, ses politiques, son système de santé, son approche environnementale, etc.

L'EES dépose une candidature en son nom, il s'agit d'un projet mono-bénéficiaire. Le candidat peut être un EES d'un pays du programme ou d'un pays tiers non associé.



Régions ciblées par cette action :

TOUTES - 1 à 14

Action nécessitant un partenariat :

PAS DE PARTENARIAT (sauf réseau)

Il existe 4 activités Jean Monnet :

- **Les Modules** : programmes d'enseignement dans le domaine des études européennes délivrés par un ou des enseignants.
Durée : 3 ans. *Financement* : 35 000 €. *Activités* : 40 heures d'enseignement / an.
- **Les Chaires** : postes d'enseignement avec une spécialisation dans les études de l'UE. Un professeur est titulaire de la Chaire mais il peut avoir une équipe pour soutenir et renforcer ses activités.
Durée : 3 ans. *Financement* : 60 000 €. *Activités* : 90 heures d'enseignement / an.
- **Les Centres d'excellence** : centres de référence en matière de compétences et de connaissances sur des sujets liés à l'UE. Ils centralisent une expertise de haut niveau.
Durée : 3 ans. *Financement* : 100 000 €.
- **Les Réseaux thématiques** : cette action requiert un partenariat d'au moins 12 EES qui collectent, partagent et échangent sur des résultats de recherche, contenus de cours, études, articles, etc. Chaque année, un appel à projets « réseau » porte sur une priorité de la politique extérieure de l'UE (2025 : UE-Amérique du Nord). Le partenariat doit alors nécessairement impliquer des EES des pays tiers non associés.
Durée : 3 ans. *Financement* : 1 200 000 €.

Exemples :



- **Module** : *Europeanisation and Health Care Systems in the European Union (EUHEALTH)* - Inde
- **Chaire** : *EU Leadership on climate governance and green growth (EU-GREEN)* - Brésil
- **Centre d'excellence** : *Europeanization of Public Policies in Albania (EPPAL)* - Albanie
- **Réseau** : *Frontières en mouvement : quels modèles pour l'UE ? (FRONTEM)* - France, Belgique, Canada, Danemark, Allemagne, Roumanie, Royaume-Uni.

Bon à savoir : Les chaires, modules et centres d'excellence Jean Monnet se trouvent dans 87 pays impliquant plus de 1000 universités, plus de 1700 professeurs et +/- 265.000 étudiants chaque année. Ils forment un réseau mondiale sensible au sujets de l'Union européenne.

FICHE 12 - Partenariats de coopération

Echange de pratiques et de méthodes entre organismes

Les partenariats de coopération **permettent à des organismes divers (EES, école, collège, lycée, association, collectivité, entreprise, musée, etc.) de monter un projet européen** répondant aux priorités du programme Erasmus+. Ouverte à tous les secteurs éducatifs, son objectif est de partager des expériences, des pratiques et des méthodes. Les candidats choisissent la durée de leur projet et leur financement.

Composition du partenariat :

Au moins 3 organismes de 3 pays membres du programme. Les organismes des pays tiers non associés des Région 1 - Balkans occidentaux, Région 2 - Voisinage oriental (Sauf Biélorussie) et Région 3 - Sud de la Méditerranée peuvent participer à condition d'apporter une valeur ajoutée essentielle au projet. Les organismes des pays tiers non associés au programme des Régions 5 à 14 peuvent participer uniquement en tant que partenaires associés.

Durée :

De 1 à 3 ans.

Financement :

Forfaits de 120 000 €, 250 000 € ou 400 000 €.

Exemples :

- *Infectious Diseases teaching Europe Africa learning (IDEAL). Partenaires venant de France, Belgique, Italie, Royaume-Uni, Ouganda (Universités et hôpitaux).*

Bon à savoir : Les projets de coopération sont peu concurrentiels sur le secteur de l'enseignement supérieur. Le taux de sélection moyen dépasse les 60 %.

Plus d'infos sur la fiche action :



Action possible

FICHE 14 - Alliances pour l'innovation

Rapprocher l'EFPP, l'enseignement supérieur, l'entreprise et la recherche

Les alliances pour l'innovation **renforcent la capacité d'innovation de l'Europe par la coopération et le partage de connaissances entre l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels (EFP), le monde de la recherche et un ensemble d'acteurs socio-économiques**. Ces projets visent également à stimuler la création de programmes de formation sectoriels transnationaux qui répondent aux évolutions du marché du travail.

Les organismes des pays tiers non associés des Région 1 - Balkans occidentaux, Région 2 - Voisinage oriental (Sauf Biélorussie) et Région 3 - Sud de la Méditerranée peuvent participer à condition d'apporter une valeur ajoutée essentielle au projet. Les organismes des pays tiers non associés au programme des Régions 5 à 14 peuvent participer uniquement en tant que partenaires associés.

Il existe deux types de projets possibles :

- Alliances pour l'éducation et les entreprises :
Partenariat : au moins 8 organismes. **Durée** : 2 ou 3 ans. **Financement** : 1 500 000 €.
- Les Alliances pour la coopération sectorielle en matière de compétences (ex : travailler sur des référentiels de compétences dans certains domaines, santé, tourisme, numérique, etc.) :
Partenariat : au moins 12 organismes. **Durée** : 4 ans. **Financement** : 4 000 000 €.

Exemples :

- *Processing Complexity with Emotional, Sensorial and Spiritual capacities (PROCESS)*. Partenaires venant de France, Finlande, Roumanie, Lettonie.

Bon à savoir : Après une timide présence des organismes français coordinateurs (3 depuis 2014), 2024 marque une année exceptionnelle avec la sélection de 3 nouveaux organismes français coordinateurs.

Plus d'infos sur la fiche action :



Action centralisée

Action possible

FICHE 15 - Centres d'Excellence Professionnelle (COVE)

Soutenir des réseaux collaboratifs dans l'EFPP

Les centres d'excellence professionnelle (Center of Vocational Excellence - COVE) ciblent le secteur de l'EFPP en créant des **méthodes d'enseignement et d'apprentissage innovantes, en étroite collaboration avec les organismes de formation, les entreprises, les partenaires sociaux, les universités**, etc. L'objectif est de soutenir le développement de réseaux collaboratifs internationaux qui partagent un intérêt commun pour des écosystèmes industriels spécifiques, des approches innovantes ou pour relever les défis sociétaux comme par exemple le changement climatique, l'intelligence artificielle, l'intégration des migrants, etc.

Composition du partenariat :

Au moins 8 organismes issus de 4 pays membres du programme. Les organismes des pays tiers non associés des Région 1 - Balkans occidentaux, Région 2 - Voisinage oriental (Sauf Biélorussie) et Région 3 - Sud de la Méditerranée peuvent participer à condition d'apporter une valeur ajoutée essentielle au projet. Les organismes des pays tiers non associés au programme des Régions 5 à 14 peuvent participer uniquement en tant que partenaires associés.

Durée du projet : 4 ans.

Financement : 4 000 000 €.

Exemple :

- *Mastering job-Oriented Skills in Arts & crafts thanks to Inclusive Centres of vocational excellence (MOSAIC)*. Partenaires venant de France, Finlande, Italie, Bulgarie, Belgique, Arménie, Canada.

Plus d'infos sur la fiche action :



Action centralisée

Action possible



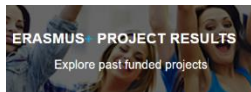
Partie 3 - Des outils pour vous accompagner

Obtenir des données Erasmus+ sur un pays

Les statistiques sur les projets décentralisés Stat'Erasmus vous donne accès à toutes les données statistiques relatives aux projets gérés par l'Agence Erasmus+ France / Educations & Formation entre 2014 et 2020	
Les statistiques en Europe Vous pouvez consulter les données par pays, à l'échelle européenne sur les factsheets de la CE.	Factsheets Erasmus+ factsheet



Consulter des exemples de projets

La plateforme des résultats de projets Erasmus+ La plateforme E+PRP (Erasmus+ project results platform) donne accès à tous les projets financés par le programme Erasmus+ depuis 2007. Il est possible de faire une recherche par thématique, par pays, par action...	
La plateforme de candidature Funding and Tender Opportunity La plateforme FTOp donne accès à tous les appels à projets pour les actions centralisées (gérées par l'EACEA), du formulaire de candidature à la liste des résultats en passant par la FAQ.	Funding & tender opp Single Electronic Data Interchange Area (SEDI)
Les recueils de projets L'Agence Erasmus+ publie régulièrement des notes et des recueils de projets thématiques. Ces publications permettent une lecture claire, rapide et chiffrée de projets illustrant concrètement les actions financées par Erasmus+. Vous trouverez, dans la médiathèque, des projets Erasmus+ avec le continent africain, avec les entreprises, avec l'enseignement agricole, avec les établissements culturels, etc.	



S'informer, se former, accompagner des candidats

La ressource de référence : le guide du programme Erasmus+ Le guide du programme Erasmus+ paraît chaque année à l'automne et annonce tous les appels à propositions de l'année à venir. Il présente toutes les actions du programme, les modalités de financement, les dates limites de candidatures, les critères d'évaluation, etc. Il se trouve sur https://monprojet.erasmusplus.fr ainsi que sur https://erasmus-plus.ec.europa.eu . Il existe dans toutes les langues de l'UE.	
La plateforme des porteurs de projets : Mon projet Erasmus+ Le site internet https://monprojet.erasmusplus.fr présente des fiches pour chaque action du programme Erasmus+. On y retrouve toutes les informations du guide du programme ainsi que des outils et tutoriels pratiques. Le site donne un accès direct aux formulaires de candidature des actions centralisées et décentralisées. La section « résultats » permet d'accéder à tous les projets des organismes français qui ont été financés, chaque année.	
Le site institutionnel de l'Agence Erasmus+ Le site internet https://agence.erasmusplus.fr donne accès à des informations générales sur le programme Erasmus+ ainsi qu'aux publications, actualités et newsletter de l'Agence. Les webinaires « Prêts pour Erasmus+ » détaillent chaque action, ils sont mis à jour chaque année.	
Le recueil statistique des actions de la dimension internationale Document mis à jour chaque année, il analyse les données des actions hors Europe relevant de la dimension internationale d'Erasmus+ : candidatures, sélections, budgets, positionnement des organismes français face aux européens, taux de sélection...	





Pour aller plus loin

Chercher des partenaires Ressource réalisée par le réseau des Développeurs Erasmus+ récapitulant, par secteur éducatif, les différentes sources possibles pour les organismes français pour trouver des partenaires à l'étranger.	
ESEP Plateforme destinée aux établissements d'enseignement et de formation européens (<i>European School Education Platform</i>), qui accueille eTwinning . Permet de suivre l'actualité, trouver des ressources, suivre des formations en ligne ou en présentiel via un catalogue de cours européens, trouver des partenaires et développer des projets avec d'autres enseignants et formateurs européens.	 European School Education Platform
Europass Plateforme européenne de gestion des compétences et des carrières pour créer un profil de compétences, éditer des CV et des lettres de motivation, trouver des emplois et des offres de formation en Europe. Trois documents mis à disposition des établissements d'éducation et de formation complètent le dispositif : Europass Mobilité, Supplément au Diplôme et Certificat pour valoriser les compétences.	 europass Union européenne
Euroguidance Réseau d'acteurs de l'orientation pour informer sur la mobilité en Europe et à l'international.	
EPALE Plateforme pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle continue en Europe, ouverte aux enseignants, éducateurs, formateurs, bénévoles, etc. Propose des actualités sectorielles et une mise en relation des utilisateurs de toute l'Europe autour de débats et d'échanges de bonnes pratiques, notamment dans l'optique de monter des projets Erasmus+.	
Le Journal of International Mobility (JIM) est une revue qui réunit des contributions scientifiques consacrées à la question des mobilités internationales d'éducation et de formation en Europe et dans le monde.	
Les Notes de l'Observatoire Erasmus+ apportent une analyse sur les résultats et l'impact d'Erasmus+ : impact social, insertion professionnelle, rôle des entreprises...	



Nous contacter :

Agence Erasmus+ France / Education et formation 9 rue des gamins - CS 71965 33088 Bordeaux Cedex 05 56 00 94 00 - https://agence.erasmusplus.fr	
Département promotion Secteur enseignement supérieur	promotion.superieur@agence-erasmus.fr
Département promotion Secteur enseignement et formation professionnels	promotion.formpro@agence-erasmus.fr



Tableau récapitulatif des actions dédiées à l'international

Sont considérées comme **dédiées** les actions pour lesquelles les organismes des pays tiers non associés sont **indispensables** pour la mise en œuvre des actions, qu'ils soient coordinateur ou partenaire des projets.

	Action clé 1		Action clé 2		
	Mobilité internationale soutenue par les fonds de la politique extérieure (AC171)	Echanges virtuels dans l'Enseignement supérieur et le domaine de la Jeunesse	Renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur	Renforcement des capacités dans l'enseignement et la formation professionnel	Bourse Erasmus Mundus pour les étudiants
Secteur éducatif	Enseignement supérieur	Enseignement supérieur	Enseignement supérieur	EFP	Enseignement supérieur
Description	Mobilité d'étudiants et de personnels de et vers les pays tiers non associés	Communautés virtuelles pour les jeunes de 13 à 30 ans avec les pays tiers	Modernisation de l'enseignement supérieur des pays tiers	Modernisation de l'EFP des pays tiers	Bourses pour les étudiants participant à un Master Erasmus Mundus.
Composition du partenariat	Demande individuelle d'un EES d'un pays du programme	Au moins 4 organismes de différents pays (programme et tiers)	Au moins 4 EES de différents pays (programme et tiers)	Au moins 4 organismes de différents pays (programme et tiers)	N/A
Participation des pays tiers non associés	Obligatoire (partenaire)	Obligatoire (partenaire)	Obligatoire (coordinateur ou partenaire)	Obligatoire (partenaire)	N/A
Type de candidature	Décentralisée	Centralisée	Centralisée	Centralisée	Les étudiants candidatent au Master directement
Date limite de candidature*	Février	Avril	Février	Février	Dépend du Master
Fiche	Fiche 1	Fiche 5	Fiche 2	Fiche 3	Fiche 4

- **EES** : Etablissement d'enseignement supérieur
- **EFP** : Enseignement et formation professionnels
- **Date** limite de candidature : à confirmer chaque année dans le nouveau guide du programme Erasmus+

Tableau récapitulatif – actions ouvertes à l'international

Sont considérées comme **ouvertes** les actions qui ne ciblent pas nécessairement les pays tiers non associés mais qui ont évolué pour inclure de nouveaux partenaires du monde entier, l'ouverture à l'international étant un objectif d'Erasmus+.

	Action clé 1		Action clé 2		eTwinning - ESEP	Jean Monnet
	Mobilité pour les étudiants et le personnel (AC131)	Mobilité pour les apprenants et le personnel (AC121)	Universités européennes	Master conjoint Erasmus Mundus	eTwinning	Activités Jean Monnet
Secteur éducatif	Enseignement supérieur	EFP	Enseignement supérieur	Enseignement supérieur	Enseignement scolaire et EFP formation initiale	Enseignement supérieur
Description	Mobilité d'étudiants et personnels vers les pays du programme → Possibilité 20 % du budget vers pays tiers	Mobilité d'apprenants et personnels vers les pays du programme → Possibilité 20 % du budget vers pays tiers	Alliances d'EES européens	Création de masters internationaux Activité préparatoire	Plateforme de collaboration entre écoles, collèges, lycées	Enseignement et recherche sur l'Union européenne
Composition du partenariat	Demande individuelle de l'EES	Demande individuelle de l'organisme d'EFP	Au moins 3 EES de différents pays	Au moins 3 EES de différents pays	N/A	Demande individuelle de l'EES
Participation des pays tiers non associés	20 % des mobilités sortantes possibles	20 % des mobilités sortantes possibles	Possible pour région 1 - Balkans	Possible (coordinateur ou partenaire)	Possible pour 11 pays tiers	Possible (coordinateur ou partenaire)
Type de candidature	Décentralisée	Décentralisée	Centralisée	Centralisée	N/A	Centralisée
Date limite de candidature*	Février	Février	N/A	Février	N/A	Mars
Fiche	Fiche 6	Fiche 9	Fiche 7	Fiche 8	Fiche 10	Fiche 11

- **EES** : Etablissement d'enseignement supérieur
- **EFP** : Enseignement et formation professionnels
- Date limite de candidature : à confirmer chaque année dans le nouveau guide du programme Erasmus+

Tableau récapitulatif – actions possibles à l'international sous condition

Sont considérées comme **possibles sous condition**, les actions pour lesquelles les organismes des pays tiers non associés peuvent être impliqués dans un projet, dans la mesure où il est démontré que leur participation apporte une **valeur ajoutée** essentielle au projet.

	Action clé 2			
	Partenariats de coopération	Projets prospectifs	Alliances pour l'innovation	CoVE
Secteur éducatif	Tous les secteurs (scolaire, EFP, supérieur, adulte)	Tous secteurs	Enseignement supérieur et EFP	EFP
Description	Echanges de pratiques entre organismes	Améliorer les systèmes européens d'éducation	Rapprocher l'enseignement supérieur, l'EFP, la recherche et le monde socio-économique	Soutenir des réseaux collaboratifs dans l'EFP
Composition du partenariat	Au moins 3 organismes de 3 différents pays du programme	Au moins 3 organismes 3 différents pays du programme	Au moins 8 organismes de 4 différents pays du programme	Au moins 8 organismes de 4 différents pays du programme
Participation des pays tiers non associés	Possible si valeur ajoutée essentielle	Possible si valeur ajoutée essentielle	Possible si valeur ajoutée essentielle	Possible si valeur ajoutée essentielle
Type de candidature	Décentralisée	Centralisée	Centralisée	Centralisée
Date limite de candidature*	Mars	Mars	Septembre	Juin
Fiche	Fiche 12	Fiche 13	Fiche 14	Fiche 15

- **EES** : Etablissement d'enseignement supérieur
- **EFP** : Enseignement et formation professionnels
- Date limite de candidature : à confirmer chaque année dans le nouveau guide du programme Erasmus+



LES OPPORTUNITÉS ERASMUS+ HORS EUROPE



AGENCE ERASMUS+ FRANCE / EDUCATION & FORMATION

9, rue des Gamins
CS 71965
33088 BORDEAUX CEDEX

05 56 00 94 00

agence.erasmusplus.fr

@ErasmusplusFR



Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.